



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 31770

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la future réforme du droit régissant les baux commerciaux. Cette réforme, actuellement en préparation, suscite chez les commerçants des inquiétudes relatives à leur situation financière et immobilière. Afin de répondre à ces craintes, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du gouvernement sur cette réforme du droit encadrant les baux commerciaux.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Le groupe a notamment pour mission de réfléchir au champ d'application des baux commerciaux, aujourd'hui très étendu. Il doit également faire des propositions pour réduire le contentieux en ce domaine. Il vient de procéder à l'audition des principaux acteurs concernés, en particulier des organisations de commerçants et d'artisans. Il est d'ores et déjà tout à fait exclu que les travaux de ce groupe conduisent à modifier les éléments essentiels de la propriété commerciale, qui constitue souvent une partie significative du patrimoine des commerçants. L'ensemble des partenaires concernés seront réunis au mois de février 2004, en vue de restituer le fruit des auditions et d'engager le débat.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31770

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 221

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1452